Comment remplir votre déclaration de taxe d'apprentissage

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

sont assujettis :

• les personnes physiques ou morales imposées au titre des bénéfices industriels et commerciaux (BIC),
• les sociétés, associations et organismes passibles de l'impôt sur les sociétés (IS),
• certaines coopératives agricoles de production et de vente…

sont affranchies :

• les entreprises dont le montant des salaires bruts déclarés est inférieur ou égal à 96 314 € **et ayant occupé au moins un apprenti.**

Les entreprises affranchies n'ont pas à remplir de déclaration.

les éléments constitutifs :

• Taxe brute = Assiette taxe x 0,5 %

- Quota = Taxe brute x 52 % dont :
- **22 %** de la taxe brute versés intégralement au Trésor Public et destinés au FNDMA.
- 30 % de la taxe brute destinés à financer les CFA ou les sections d'apprentissage.

- Hors quota = 48 % de la Taxe brute,
destiné à financer les premières formations technologiques et professionnelles.

• Contribution au Développement de l'Apprentissage :
Assiette taxe x 0,18 %
Cette contribution est reversée intégralement au Trésor Public.

OÙ ENVOYER VOTRE DÉCLARATION DE VERSEMENT AVANT LE 1er MARS 2010

Votre déclaration de versement est à retourner, accompagnée de votre chèque à l'ordre d'AGEFA PME, à :

AGEFA PME
1, RUE CHARLES TELLIER
TSA 20 501
60035 BEAUVAIS CEDEX

accompagnée de la photocopie des contrats d'apprentissage si vous avez un(des) apprenti(s) au 31.12.2009.

Allotaxe

0 825 080 508
0,15 € TTC/mn

w-taxe

www.agefa.org

INFORMATION **EN 2010, AVEC AGEFA PME : ADOPTEZ LA "DEMAT'TITUDE"**

Déclarez vos contributions de taxe d'apprentissage en ligne et en toute sécurité.
Tous nos services sont désormais disponibles en version dématérialisée depuis notre site : www.agefa.org.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE **(Métropole)**

N° SIRET Code APE

Si N° SIRET ou code APE absent ou inexact, préciser ci-après :

N° SIRET Code APE

Attention :

Depuis 2008, le code NAF est remplacé par le code APE à 4 chiffres et 1 lettre.
Vous avez dû recevoir une information de l'INSEE vous le précisant. Merci de le reporter.

A VERSEMENT TOTAL SIMPLIFIÉ

Assiette de la taxe d'apprentissage ,00 € DADS "Taxe et contribution d'apprentissage"

Taxe brute : Assiette taxe x 0,5 % , € **A1** **Contribution au Développement de l'Apprentissage* : Assiette taxe x 0,18 %** , € **A2**

* CDA : contribution obligatoire à verser, par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, au Trésor Public.

Montant du versement à l'ordre de AGEFA PME A1 + A2 , € **A3** Si vous avez accueilli un(des) apprenti(s) en 2009, vous devez remplir le cadre B.

VERSEMENT TOTAL SIMPLIFIÉ

A2 : Contribution au Développement de l'Apprentissage = Assiette taxe x 0,18 %
C'est une contribution obligatoire à verser, par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, au Trésor public.

B APPRENTIS : VERSEMENTS AUX CFA D'ACCUEIL

Au 31.12.2009, un apprenti est présent dans votre entreprise. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.
AGEFA PME procédera au reversement obligatoire au CFA d'accueil où il est inscrit conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (cf. notice).

Nom et prénom des apprentis	date de début du contrat	date de fin du contrat	nom et adresse complète du CFA

Diplôme/formation/option

ATTENTION
Le renseignement de la rubrique "Diplôme/formation/option" est obligatoire. Cette rubrique, correctement renseignée, garantit le reversement des fonds au bon destinataire.

APPRENTIS : VERSEMENTS AUX CFA D'ACCUEIL

Au 31.12.2009, un apprenti est présent dans votre entreprise. AGEFA PME procédera au reversement obligatoire au CFA d'accueil où il est inscrit conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La rubrique Diplôme/formation/option doit impérativement être renseignée.
Renseignez en priorité le diplôme préparé par l'apprenti puis l'intitulé de la formation suivie et l'option si mentionnée. Vous trouverez ces informations sur le contrat d'apprentissage.
Exemple 1 : Diplôme = **Bac Pro** / formation = **vêtements sur mesure** / option = **couture flou**
Exemple 2 : Diplôme = **CAP** / formation = **bijoutier** / option = **polissage**

Ne pas oublier de nous joindre la copie des contrats d'apprentissage.

C REVERSEMENTS DEMANDÉS

Établissement	Adresse complète (Attention : une adresse bien libellée garantit un bon reversement.)	Catégorie	Montant ou pourcentage	
				C1
				C2

REVERSEMENTS DEMANDÉS

Si vous souhaitez effectuer des reversements, veuillez nous indiquer précisément les coordonnées du ou des établissement(s) bénéficiaire(s).
Nous vous garantissons un reversement conforme à vos souhaits et à la réglementation en vigueur.

SERVICE +

AGEFA PME vous transmettra un reçu libératoire justificatif du règlement de votre taxe d'apprentissage et de votre CDA accompagné, le cas échéant, de la liste des reversements aux établissements désignés.

N'oubliez pas de nous joindre une copie du contrat d'apprentissage ou du certificat d'assiduité si vous avez employé un apprenti.